

**SYNDICAT MIXTE INTERCOMMUNAL POUR L'AMENAGEMENT
DE LA VALLEE DE L'EURE
EN AMONT DE L'AGGLOMERATION DE CHARTRES**

S.I.A.V.E

**COMPTE RENDU DE LA REUNION ORDINAIRE
DU CONSEIL SYNDICAL DU MARDI 25 JANVIER 2011**

Date de convocation : 14 janvier 2011
Date de la délibération : 25 janvier 2011
Membres en exercice : 26
Membres présents : 16
(Dont 1 pouvoir)

Etaient présents : Bernard POUCCIN, Didier PEYRONNET, Chantal SOUCHET, Pascal EMMANUEL, Gilles GOURDIN pouvoir de Jean-Louis BERGEOT, Pierre-Marie POPOT, Daniel VAUDRON, Christophe PICHOT, Jean-Yves BARBEAU, Josette BRUN-BESSON, Nadine DESNEUX, Catherine LLOVERA, Laurence LOCHET, Guy BOUVART, Benoit FLEURY, Michel TRAVERS.

Etaient absent(s) excusé(s) : Nicolas ARNOULT, Didier GASNIER, Michel BOIN, Pascal LECLAIR, Thierry SEGOUIN, Patrick VERDIER, Régis VEILLARD, Claude LAVRAT, Dominique GUILLOTIN, Jean- Louis BERGEOT.

Secrétaire de séance : Monsieur Didier PEYRONNET

Autres personnes présentes : Mademoiselle Hélène REGRETTIER Technicienne supérieure de rivière et Madame Annette POIGNARD Adjointe administratif.

Le compte rendu de la réunion du 16 novembre 2010 est validé, les délégués signent le registre.

Monsieur le président donne lecture d'un courrier de la mairie de Saint Georges sur Eure nous signalant la démission de Monsieur Ghislain MARIE titulaire du SIAVE, et nous accueillons par ailleurs Monsieur Pierre-Marie POPOT qui représente la communauté d'Agglomération de « Chartres Métropole »

1°- CREATION D'UN POSTE DE TECHNICIEN PRINCIPAL DE 2EME CLASSE

Le Président, rappelle à l'assemblée que :

Conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant du Syndicat.

Il appartient donc au Conseil syndical de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services, même lorsqu'il s'agit de modifier le tableau des emplois pour permettre des avancements de grade. En cas de suppression d'emploi, la décision est soumise à l'avis préalable du Comité Technique Paritaire.

Considérant la nécessité de créer un emploi de Technicien Principal de 2^{ème} classe, en raison du changement d'intitulé de l'actuel emploi de technicien supérieur.

Le Président, propose à l'assemblée :

- la création d'un emploi de Technicien principal de 2^{ème} classe, permanent à temps complet à compter du 25 janvier 2011.

Le Conseil syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **ACCEPTE** la création de l'emploi de Technicien principal à compter du 25 janvier 2011.
- d'adopter la modification du tableau de l'emploi ainsi proposé.
- dit que les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges de l'agent nommé dans cet emploi seront inscrits au budget, chapitre 002 articles 6411, 6451, 6453.

2° - REGIME INDEMNITAIRE INDEMNITE SPECIFIQUE DE SERVICE I.S.S AU POSTE DE TECHNICIEN PRINCIPAL DE 2 EME CLASSE

Monsieur le président expose : **ISS** ou Indemnité Spécifique de Service : basée sur le décret 2003-799 du 28 août 2003 modifié en dernier lieu par l'arrêté du 23 juillet 2010.

Modalité de calcul : Montant de base X coefficient grade X coefficient géographique X coefficient modulation.

$$360,10 \times 12 \times 1 \times 90\%$$

Montant de base annuel : **3 889,08 €**

Montant mensuel : **324,09 €**

Le conseil syndical, après en avoir délibéré, accepte à l'unanimité d'octroyer une indemnité spécifique de service au poste de technicien principal de 2^{ème} classe à compter du 1^{er} mars 2011.

PSR ou Prime de Service et de Rendement : prime allouée en tenant compte des responsabilités, du niveau d'expertise et des sujétions spéciales liées à l'emploi occupé et de la qualité des services rendus (art. 6-I décret 2009-1558 du 15/12/2009)

Montant global annuel : 1 010 € pour le grade de technicien principal de 2^{ème} classe (ancien Technicien supérieur)

Montant mensuel : 84,16 € Cette prime sera abordée à une prochain réunion.

3° - INDEMNITE DE CONSEIL DU TRESORIER PRINCIPAL CHARTRES BANLIEUE 2011

Le Président, rappelle à l'assemblée que :

L'indemnité de conseil de Monsieur le trésorier était de 50 % de la somme demandée par année.

Après en avoir délibéré, le conseil syndical accepte, à la majorité des voix exprimées soit 2 contre et 14 pour, de verser **25%** de l'indemnité de conseil de Monsieur le trésorier pour l'année **2011**.

4° - CREATION D'UNE CONVENTION POUR PARTICIPATION AUX FRAIS DE FONCTIONNEMENT A LA COMMUNE DE SAINT GEORGES SUR EURE PAR LE S.I.A.V.E

Le Président, donne lecture d'un courrier en date du 14 janvier 2011 de la mairie de Saint Georges sur Eure nous demandant de participer financièrement aux frais de fonctionnement (chauffage, téléphone, internet, électricité, etc....). Un montant de **110€ par mois** serait demandé par la signature d'une **convention**.

Après en avoir délibéré, le conseil syndical accepte, à l'unanimité, cette participation et autorise Monsieur le président à signer une convention avec la commune de Saint Georges sur Eure.

5° - PARTICIPATION DES COMMUNES, COMUNAUTE DE COMMUNES ET CHARTRES METROPOLE 2011

Le Président, rappelle à l'assemblée que : le montant de la participation pour mémoire était en 2009 et 2010 de 2,80 €/ ht.

Le fonctionnement du syndicat est en partie financé par les communes et communauté de communes ainsi que nouvellement Chartres Métropole, la proposition pour cette année est de **2,90 € par habitant des**

communes riveraines de la rivière Eure.

Le Conseil syndical, accepte, après en avoir délibéré et à l'unanimité le montant de cette participation pour l'année 2011, soit 2,90 € par habitant.

6° - CHOIX DU BUREAU D'ETUDE POUR LE MARCHE ETUDE DU RETABLISSEMENT DE LA CONTINUTE ECOLOGIQUE A COURVILLE-SUR-EURE

Le Président, rappelle à l'assemblée que :

Le marché en procédure adaptée a été publié au BOAMP le 03 novembre 2010. Sur 19 dossiers de consultation demandés, 3 plis ont été reçus (bureaux d'études SOGREAH/BIOTOPE en groupement, CE3E et CARICAIE/BIEF en groupement). L'estimation pour le marché total, une option levés topographiques étant prévue, est de 60 000 € HT.

Monsieur le président explique que suite à l'ouverture des plis le 14 décembre 2010, les offres ont été examinées par la commission des marchés en procédure adaptée le mardi 25 janvier 2011.

La commission propose le groupement de bureaux d'études :

SOGREAH/BIOTOPE dont le mandataire est SOGREAH Direction Régionale Nord 94742 ARCUEIL pour la somme totale, option comprise, de **63 876,00 € HT** soit 76 395,70 € TTC (dont TVA 12 519,70 €).

Les membres du conseil syndical acceptent à l'unanimité, sous réserve de l'obtention de l'ensemble des subventions.

* Ces frais d'étude seront inscrits au budget primitif 2011 à l'article **203** en investissement.

* Autorisent Monsieur le président à solliciter les subventions à l'Agence de l'Eau Seine Normandie et au Conseil Général d'Eure-et-Loir et à signer tous les documents afférents à ce projet.

QUESTIONS DIVERSES :

1* Monsieur Guy BOUVART demande quand les travaux d'enlèvement d'embâcle seront fait à Fontenay sur Eure ?

Melle Hélène REGRETTIER lui explique que ces travaux sont prévus après le 7 février 2011 soit deux mois après la date de décision pour contrôle de légalité.

2* Madame Catherine LLOVERA demande si le calendrier des ouvertures des vannages de l'arrêté préfectoral pourrait être adapté du fait qu'aucun agent ne travaille le dimanche ?

Melle Hélène REGRETTIER lui répond qu'il faut s'adresser directement à la Direction Départementale des Territoires d'Eure et Loir. (contacts Melle TROUILLARD ou M. CARRIGNON)

La séance est levée à 19 h 45

Les membres du conseil syndical

le secrétaire de séance

le président